

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 décembre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 29 pétitions suivantes: 332-14 à 332-41 inclusivement et 332-86.

* * *

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 11^E RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le onzième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN concernant la participation des parlementaires des Communes et de l'autre endroit à la trente-deuxième session de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 14 au 18 novembre 1986.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions. Attendu que le gouvernement du Canada a imposé des droits de repréailles sur les livres importés en langue anglaise, que ces droits ont rendu la littérature et l'information moins accessibles aux Canadiens, qu'ils font peu de tort au secteur de l'édition des États-Unis mais désavantagent gravement les consommateurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs de livres et le secteur culturel du Canada, et que l'augmentation du prix des livres met à rude épreuve les programmes et la politique d'acquisition de toutes nos bibliothèques publiques et spécialisées, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'annuler ces droits qui menacent de causer un tort irréparable

à l'industrie canadienne du livre et de compromettre la politique fédérale en matière d'industries culturelles lors des négociations sur le libre-échange.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des personnes de ma circonscription. Les pétitionnaires déclarent que les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments. Ces modifications sont injustes envers les personnes dont l'état de santé nécessite l'usage continu de médicaments d'ordonnance. Elles majoreront les frais des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Elles montrent une fois de plus que le gouvernement conservateur se soucie des intérêts des multinationales plus que de ceux des consommateurs canadiens. Les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter ces propositions.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais présenter trois pétitions dont deux émanent de ma circonscription. Elles ont trait au projet du gouvernement de majorer les prix des médicaments en présentant le projet de loi sur lequel nous nous prononcerons aujourd'hui. Les pétitionnaires affirment que les modifications apportées à la Loi sur les brevets constituent un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien fait aux États-Unis en vue de favoriser les négociations sur le libre-échange. En somme, il cède aux pressions exercées par les sociétés américaines de produits pharmaceutiques et au gouvernement des États-Unis. Je m'empresse de présenter cette pétition au nom de ces citoyens de ma circonscription.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je présente une pétition que m'ont fait parvenir des citoyens de Wadena, en Saskatchewan. Ils notent les changements qui figurent dans le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets et veulent s'y opposer, car ces changements vont entraîner une majoration des prix des médicaments pour les consommateurs canadiens. Ces changements seront néfastes aux Canadiens dont l'état de santé nécessite l'achat de médicaments d'ordonnance; ils augmenteront le coût des régimes provinciaux d'assurance-médicaments et ils constituent un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien fait aux États-Unis aux dépens des Canadiens au cours des négociations sur le libre-échange. Ils demandent à la Chambre de s'opposer à toute modification législative et à rejeter ces propositions.